



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires

Commune de PIERREPONT SUR AVRE

Par arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2018, les électrices et électeurs de la commune de PIERREPONT SUR AVRE sont convoqués le 8 avril 2018 (et le dimanche suivant en cas de second tour) à l'effet de procéder à **l'élection de trois conseillers municipaux**.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire.

Si un second tour s'avérait nécessaire, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents au 1^{er} tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, à savoir 2, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour sont tenus de déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Montdidier, 7, rue Jean Dupuy, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- lundi 19 mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- mardi 20 mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- jeudi 22 mars 2018 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Pour le 2^{ème} tour :

- lundi 9 avril 2018 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- mardi 10 avril 2018 de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture de Montdidier (03.22.98.30.30 – sp-montdidier@somme.gouv.fr).